

OTIF



**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR
LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES**

**ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN
INTERNATIONALEN EISENBAHNVERKEHR**

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTER-
NATIONAL CARRIAGE BY RAIL**

OTIF/RID/CE/2010/20

27 octobre 2010

Original : allemand

RID : 49^{ème} session de la Commission d'experts pour le transport de marchandises dangereuses
(Luxembourg, 2 au 4 novembre 2010)

Objet : Transport de marchandises dangereuses en quantités limitées – Apposition de marquages aux dimensions réduites sur les wagons

Proposition de l'Union internationale des chemins de fer (UIC)

1. Le représentant de l'UIC a été informé, lors de la 48^{ème} session de la Commission d'experts du RID (Berne, 19 et 20 mai 2010), qu'il pourrait soumettre lors de la prochaine session, s'il le jugeait nécessaire, une proposition prévoyant à la section 3.4.15 la possibilité d'apposer des marquages aux dimensions réduites sur les wagons, conformément à la réglementation générale du paragraphe 5.3.1.7.4 applicable aux plaques-étiquettes.
2. L'UIC a retenu cette information de la Commission d'experts du RID et propose d'ajouter la phrase suivante à la fin de la section 3.4.15 :

« Pour les wagons, les dimensions du marquage peuvent être réduites à 150 mm x 150 mm. »

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions. L'OTIF ne dispose que d'une réserve très restreinte.